

Le Menhir Libre

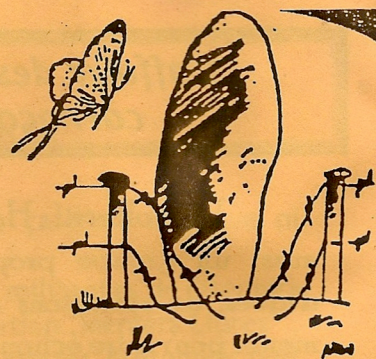
bulletin de l'Association Menhirs Libres

Carnac -

n°27 - novembre 02

Dépot légal : septembre 1994 n° 8194

Association Menhirs Libres La Petite Métairie - 56 340 CARNAC



EDITORIAL

41 jours pour tester la détermination du collectif Holl a Gevred

La résistance est un moyen de lutte non violent . C'est aussi une attitude quotidienne qui permet aux humains de survivre sans honte dans un monde plein d'injustices . Occuper un lieu symbolique du tout-pouvoir de l'état, en opposition à un projet unilatéral de marchandisation du patrimoine commun, est un acte de résistance non-violence.

C'est une expérience de mise en commun de forces différentes, de tri de ce qui rassemble des individus appartenant à des mouvements très dissemblables . C'est poser un acte fort à destination des gouvernants qui croient avoir les pleins pouvoirs sur chacun de nous . C'est une appropriation par les citoyens d'un droit de regard et de réaction par rapport aux décisions qui les concernent .

A Carnac, les opposants au projet d'aménagement du site mégalithique ont occupé le bâtiment d'accueil et de commerce de la caisse des monuments historiques durant 41 jours . Malgré la rentrée scolaire, la reprise des différentes activités, des familles et des individus se sont organisés pour aller jusqu'au bout d'une action entreprise le 25 août 2002 . Qu'en restera t'il ? Tout d'abord une meilleure coordination entre tous ceux qui disent non au projet et donc une plus grande force pour d'éventuelles actions futures. Nous exigeons la remise à plat du dossier et nous savons avec certitude que nous sommes capables de nous mobiliser nombreux et longtemps pour y parvenir .

Nous savons aussi que, malgré les nombreuses tentatives de division menées par les instigateurs du projet et malgré les tentatives d'intimidation policière (voir la manifestation du 6 octobre) nous resterons unis dans un même but .

41 jours pour que l'état comprenne

QUE NOUS NE LACHERONS PAS!

L'affaire des huîtres carnacoises

Le collectif Holl a-gevred est aussi un groupe propice à l'échange d'idées, de réflexions sur les actions à mener pour faire échouer le Menhirland.

C'est ainsi qu'est née l'idée d'engager une nouvelle action en justice contre l'état. Menhirs Libres vient donc de déposer une nouvelle plainte pour violation de la loi littoral. Cette fois, c'est au pénal de Paris que l'affaire a été jugée, procédure qui offre l'avantage de la rapidité, puisque l'affaire fut examinée le 5 novembre 2002.

L'article L-146 de la loi littoral interdit de dévier une route et particulièrement une départementale, à moins de 2 kms de toute zone classée au domaine maritime.

Or, la déviation de la D196 prévue par le projet l'amène en totalité à moins de 2kms du domaine maritime, la distance oscillant entre 1200 mètres et 1850 mètres.

En 1998, lorsque l'affaire fut portée devant la Cour du Tribunal Administratif de Rennes, celui-ci nia que la route prévue soit si près du domaine maritime.

Cette fois-ci, un huissier est venu constater la présence d'eau de mer à l'anse du Pô, aux salines, dans l'anse de Kerdual et dans la rivière de Crach jusqu'au niveau de Kerouant, comme en

témoigne la présence d'ostréiculteurs en cet endroit.

Chacun sait en effet que le sel marin et les huîtres ne se récoltent pas en eau douce.

Manifestement le Tribunal Administratif de Rennes l'ignorait d'où nous concluons que le pourcentage d'huîtres carnacoises vendues à Rennes doit être proche du 0. Grâce à notre constat d'huissier, la cour pénale s'instruit, et n'a pu que constater l'évidence.

Si ce n'était pas le cas, les ostréiculteurs de Carnac et de Trinité sur Mer ont du soucis à se faire...

Si nous gagnons, la facture sera, comment dire... salée pour les promoteurs du Menhirland.

Quelque chose nous dit qu'ils n'iront plus se baigner à Carnac...

Le suspens sera levé le 26 novembre 2002, date à laquelle le jugement de la Cour pénale de Paris sera rendu.

Important

Appel à la population



Aidez-nous en nous signalant votre changement d'adresse.

@Et surtout, l'association fait comme tout le monde, elle se modernise. Pour une meilleure communication, envoyez-nous votre e-mail, soit par courrier soit à menhirslibre@jstm.

L'important, c'est le résultat : la préservation d'un endroit paisible

Pour le jour, l'important c'est la mise à plat du dossier ; ça n'est ni grave ni compliqué .

Devant les différentes fins de non recevoir et après les fêtes militantes de "Menhirs Libres" cet été, un collectif a été créé pour venir en aide à l'association "Menhirs Libres" . Dans la foulée, le collectif décide de participer à la Marche des Libertés Bretonnes puis d'occuper le "belvédère" . Ce qui fut fait le 25 août pour l'occupation et le 14 septembre pour la marche. Nous fûmes chassés après 41 jours d'occupation du bâtiment d'accueil de la caisse des Monuments Historiques .

Notre revendication : l'annulation du décret d'utilité publique et de sa prorogation, tous les deux illégaux pour des raisons de loi du littoral et code de l'urbanisme .

Nous fûmes plus de 500 bénévoles à nous relayer pour renseigner les visiteurs et nourrir le projet alternatif en animant une enquête démocratique d'utilité publique . 41 jours de forums de discussions, d'expériences, de démonstrations . Par l'occupation secondaire de Locmariaquer, nous voulions donner un coup de projecteur sur ce qui risque d'arriver si nous laissons faire .

Nous voulons alerter le plus largement possible :

- le Ministère de la Culture
- les élus bretons
- les élus nationaux (pour certains)
- la préfecture, la sous-préfecture
- la gendarmerie nationale
- la presse
- les citoyens

de l'illégalité du décret d'utilité publique et de sa prorogation, de l'urgence de la situation .

Nous avons même tenté une démarche à la mairie de Carnac . Les gardes mobiles nous attendaient . *Ils ont tapé* .

Monsieur Bouihaguet (préfet du Morbihan) veut passer en force avant les recours avant l'UNESCO . Il bouscule tout le monde . Mais pour qui travaille t'il ? . Nous sommes étonnés que la Culture française permette de telles pratiques et qu'elle dépêche ses gendarmes plutôt que de venir savourer de bons moments de Culture Bretonne sur place, *au milieu des menhirs qu'ils prétendent protéger* .

Les installations mégalithiques sont très puissantes et elles auront raison de tous ces enfermeurs . Nous devons les aider à regagner plus rapidement leur univers, la Terre entière .

Elles participent aux grands équilibres . Ne laissons pas les intérêts mercantiles limiter leur rayonnement si bénéfique .

Le collectif a ouvert un cahier d'enquête démocratique d'utilité publique . De nombreuses suggestions y sont déjà consignées . cet outil est indispensable comme le sont les 30000 signatures de la pétition .

Ecrivez-nous . Renseignez-vous . Alerte vos amis, vos connaissances . Parlez en aux instituteurs, aux professeurs, aux universitaires, aux scientifiques, aux magistrats .

Seul le résultat compte . Tous ensemble nous arrêterons le menhirland . Tenez-vous informés . Participez aux actions .

Nous sommes tous différents . Ca ne nous empêche pas de passer Noël ensemble .

La police avec nous

Pour revenir sur les mois passés et sur les actions relatées par la presse.

Certains pourraient penser que nous sommes des bandits capables de tout pour réussir puisque nous occupons illégalement un bâtiment public et aussi parce que l'on nous envoie les gendarmes.

En fait nous sommes des militants qui dénonçons l'illégalité des décrets qui permettent de faire un Menhirland et de jeter des gens en dehors de chez eux pour installer des affaires à la place.

Nous sommes des militants culturels en légitime défense.

Que ce soit Céline faisant une déclaration face à la mairie entre 2 rangs de gardes-mobiles casqués, ou Alain Mallardé entrant dans le tribunal de Vannes, transformé en forteresse, menottes aux poignets pour entartrage, ou les 6 mois de prison infligés à Guy Mary pour recel de boulons, ou encore les 5 blessés lors de la manifestation le 6 octobre à la mairie de Carnac, nous assistons à un impressionnant déploiement de forces juste pour éviter de remettre le dossier de Carnac à plat.

Nous souhaitons nous aussi que les forces de l'ordre se chargent de la transparence et de la démocratie, et se mobilisent pour que nous ayons communication des bilans du Menhirland.



**Un grand
merci à vous tous
qui, de partout,
nous soutenez
sans relâche...**

Lorsque j'étais gosse(...)on passait librement au milieu des menhirs et il se dégageait de ces lieux à la fois de la force tranquille, une odeur de mystère et aussi un sentiment de fierté de constater que, depuis tant et tant de générations, malgré le libre accès total aux dits lieux, ils avaient été préservés et maintenus intacts...

René

BRAVO!

Nous, au pays des volcans, on a essayé vulcania. Espérons qu'ils vous écouteront.

BON COURAGE

J'ai été très touché par ce qui se fait à Carnac au sujet des menhirs et je veux participer à votre combat...

Marc

Nous avons reçu un soutien du PCF de Lorient qui souligne la nécessité du dialogue et dénonce la mise en place d'un projet au détriment des habitants. Nous joignons leur fine analyse dans le cahier d'enquête démocratique d'utilité publique.

Suite au rassemblement du samedi 5 octobre, la municipalité de Carnac a manifesté par écrit au Ministère de la Culture son soutien contre les expropriations.

Nous tenons également à remercier l'Union Démocratique Bretonne qui est présente à nos côtés depuis le début

Nous sommes de tout cœur avec vous. Il faut continuer le combat de "Menhirs Libres"

Chantal et Jean-Claude

Pour une terre sans mines et avec menhirs

Yvon

Merci pour votre travail. Continuez votre lutte. Il est hors de question que les familles soient expulsées

Pascale

Je ne suis ni Breton, ni Français, ni Européen...Juste un enfant de la Terre. Solidairement contre ce projet de "super-marché de misère..."

La trouvaille de cet état qui se prétend démocratique consiste donc à mettre nos menhirs en prison, et vous avec, "enfermés dehors"...

René

...Et merci à tous ceux que nous ne citons pas ici, mais qui sont également présents

Merci à Elisabeth et Philippe pour le merveilleux travail de recherche mettant en évidence l'absurdité de ce projet mégalomane

Bon courage. Souhaitons que ça ne sera pas "le pot de terre contre le pot de fer". Vous méritez tellement de gagner la partie

Annick et Jacques

Aussi, tant que les menhirs sont là, dressés et fiers pour faire un pied de nez à tous ceux qui veulent les saccager, tant que les habitants se défendent pour garder leurs maisons, leurs fermes, ils sont à la fois les uns et les autres de grosses épines qui empêchent l'administration de courir "un cent mètres de destruction"

Thérèse

Passant par votre merveilleux pays, la Bretagne, j'ai pu admirer les alignements de Carnac. J'ai été surpris et choqué lorsque j'ai appris ce que les bureaucrates et hommes d'affaires réservaient à ce site (...).L'état français n'est pas invincible, il a fait marche arrière à d'autres reprises, rappelez-vous le Larzac...

Les Verts du pays d'Auray tiennent à rappeler leur soutien à l'action menée par le collectif "Holl a gevred" à l'encontre du projet Menhirland de Carnac

Je viens d'apprendre votre expulsion (...) Je réside en Corrèze et j'aime votre région où je viens souvent. Bon courage pour votre dur combat.

Jean-Marc



Expropriations, la belle affaire !

Début octobre, le Juge des Expropriations signe plusieurs lettres d'expropriations

Expropriations : quelle merveilleuse invention : *prendre les terres, les maisons et aussi leurs histoires à ces paysans qui ne comprennent rien à rien* .

Il est vrai que des vaches, des champs de pommes de terre et de betteraves nuisent au paysage de la campagne camacoise .

"Peuple d'en bas, ignares de la Terre", vous n'avez rien compris , nous les gens de la ville qui avons fait de grandes études, nous représentons le savoir .

Comment faire venir les tour- opérateurs qui déversent les visiteurs pour faire le tour de la Bretagne en une journée ? Quelle merveille avec bien sûr quelques haltes bien étudiées .

Messieurs, Mesdames, un peu de modestie vis à vis de ce que nos ancêtres nous ont légué, ancêtres sans lesquels vous ne seriez pas là aujourd'hui .

L'argent, l'appât du profit est plus fort que la raison . Il faut arriver à faire le Menhirland . Place à l'industrie du tourisme. Qui repousse les indigènes loin de leurs terres, de leurs racines et de leur histoire .

Trawalch ! Ca suffit !



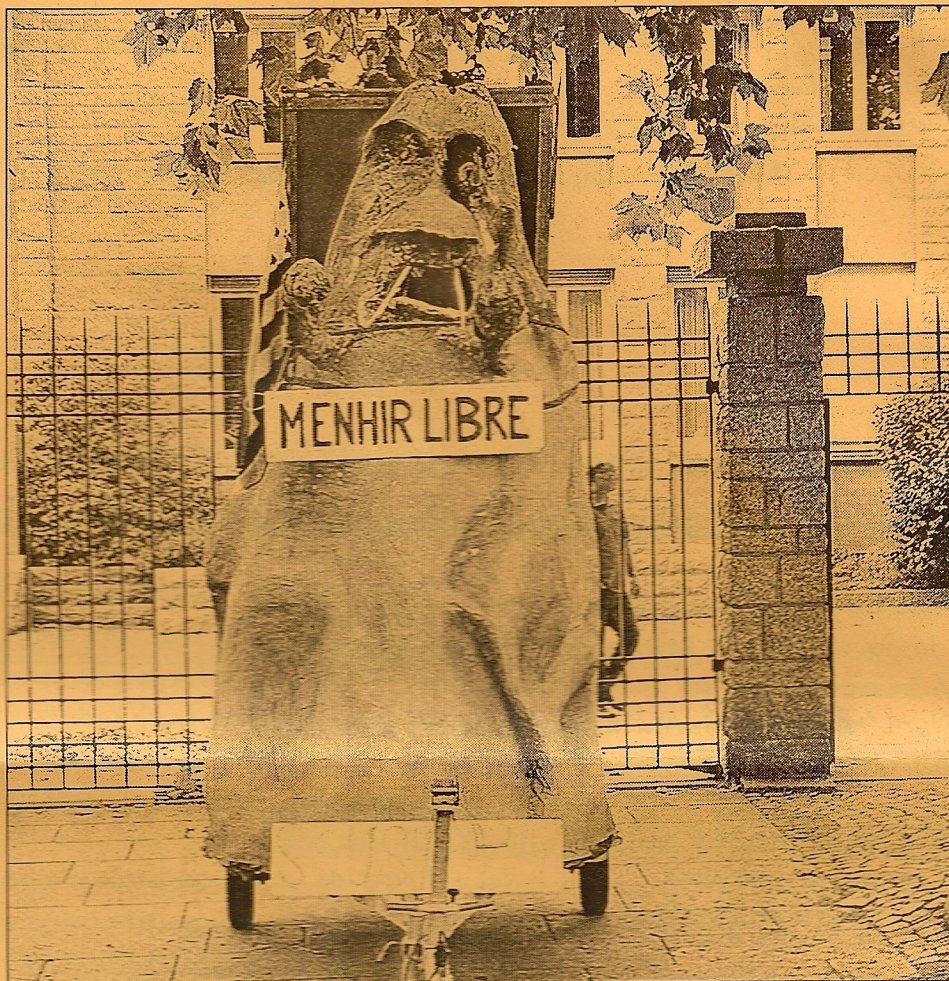
Menhirs : la riposte juridique des Mary

L'accalmie n'est qu'apparente autour du projet d'aménagement du site mégalithique de Carnac. Après l'expulsion du belvédère et la manifestation houleuse du 5 octobre, la contestation s'est déplacée sur le terrain juridique. Moins tape à l'œil, l'assignation en référé des époux Mary, examinée hier devant le TGI de Paris, pourrait s'avérer redoutable si le moyen soulevé par leur avocat convainc les juges.

L'offensive des époux Mary est partie de Paris. Une étape décisive s'est peut-être jouée, hier, devant le Tribunal de grande instance dans le conflit qui oppose le collectif Menhirs Libres à l'Etat, dans le projet d'aménagement du site mégalithique. Si rien n'a été scellé à l'issue de l'audience qui a repoussé au 26 novembre prochain, la demande de désignation d'un expert, les éléments soulevés par leur avocat, Me Emmanuel Ludot, pourraient faire l'effet d'une bombe, de nature à fragiliser un projet que d'aucuns présentaient comme bien ficelé.

La loi Littoral à la rescousse

Car le projet n'a, semble-t-il, pas résisté à l'analyse subtile de leur avocat, qui s'est engouffré dans une brèche aussi étonnante qu'imprévisible, en s'appuyant sur la loi Littoral. « J'ai démontré aux juges que les aménagements prévus, et notamment le projet de route entre Carnac et la Trinité, touchent directement une bande de terre strictement protégée par la loi Littoral », argumente Me Ludot. Le motif fait figure d'argutie quand on sait que les alignements ne sont pas sur le littoral, et encore moins contigus à la mer. « Pas au sens de la loi », reprend l'avocat, et surtout pas le projet d'aménagement routier, ni le grand parking et le bâtiment réservé à une boutique-cafeteria. Selon lui, « le site tombe sous le coup de



● Le collectif Menhirs Libres et les époux Mary n'ont pas renoncé à faire capoter le projet d'aménagement du site mégalithique de l'Etat. Hier, devant le TGI de Paris, leur avocat a démontré que « le projet était illégal au regard de la loi Littoral ».

la bande des 100 mètres, en deçà de laquelle, s'applique le principe de l'inconstructibilité totale ».

Un constat d'huissier

Car la mer et le littoral qui la borde ne sont pas en cause dans le cas présent. L'avocat vise les bras de mer soumis aux marées (la rivière de Crac'h), les zones humides et ostréicoles, et les marais salants, protégés par le code de l'urbanisme.

Un constat d'huissier, remis hier aux juges du TGI, rassemble en détail tous ces éléments géographi-

ques. Ce document atteste, selon l'avocat, du bien-fondé de sa demande. Un dossier accablant selon Me Ludot qui affirme que « l'Etat est en pleine infraction avec la loi Littoral » et qu'il dispose désormais « de moyens pour faire capoter le projet ». C'est justement ce que devra démontrer l'expert, si les juges accèdent à la demande des époux Mary, formulée par l'avocat.

Une attaque en règle

Hier, à la sortie de l'audience, Céline Mary, jointe au téléphone, a rap-

pelé qu'elle était « déterminée à ne pas céder ». Un autre fer au feu judiciaire est en cours avec le recours en cassation contre l'ordonnance d'expropriation de la Petite Métairie.

D'autres recours ne sont pas à exclure, promet l'avocat. Bruxelles, et le dispositif Natura 2000 figurent déjà dans leur ligne de défense. « Nous ne sommes pas à court d'arguments, et certains risquent d'être cinglants pour l'Etat », prévient l'avocat. Début de réponse le 26 novembre prochain.

Régis Nescop